

Séance de conseil du 15 juin 2009

Délégations

Chantal Vaucher et Stéphane Schranz ont participé, mercredi, à une séance de travail relative à la conception en matière de déchets inertes pour le Vallon, qu'organisait CSC Déchets SA à Saint-Imier. Rappelons que CSC Déchets SA est un bureau de conseils et services dans la gestion des déchets et de l'environnement, qui oeuvre sur le secteur d'Arc jurassien déchets.

C'est à nouveau Chantal Vaucher et Stéphane Schranz qui prendront part à la séance du 25 juin, en soirée à La Chaux-de-Fonds, dans le cadre du groupe de coordination des déchets Vadec.

Travaux nocturnes

Les CFF procèdent actuellement à des travaux d'entretien des talus bordant la voie, talus qu'ils fauchent avec une épareuse. Après avoir commencé dans la nuit de lundi à mardi, leurs équipes spécialisées achèveront le fauchage, sur le territoire communal, ce soir vendredi. Les riverains sont donc avertis et invités à faire preuve de compréhension.

On se creuse les méninges...

La prochaine rencontre intercommunale, avec les exécutifs voisins de Corgémont et Cortébert, a été fixée au 25 août, à 18 h à Cortébert. Les trois conseils communaux ont dès lors été invités à réfléchir aux thèmes qu'ils souhaitent traiter ensemble.

Fin des Crêts Ouest : on avance bien

Une troisième rencontre avec les propriétaires fonciers s'est déroulée le 10 juin, dans le cadre du plan de quartier de Fin des Crêts ouest. Le bureau d'ingénieurs et l'urbaniste y participaient, qui ont présenté conjointement les résultats de l'étude géologique effectuée dans ce quartier. Les sondages se sont révélés très positifs, la nature du terrain laissant entendre que l'on devrait être là à l'abri de toute surprise désagréable. Les spécialistes ont ensuite détaillé leur projet de parcellisation constructible - la configuration de certaines parcelles les rendant actuellement impropres à la construction.

Il s'agit désormais de contrôler certains détails de ce plan. Ce dossier avance aussi bien que possible et les autorités se réjouissent de l'excellent esprit de collaboration dont font preuve les propriétaires fonciers.

Poids lourds : la ristourne...

La Municipalité va recevoir un montant de 72'663 francs, qui correspond à la part communale de la redevance sur le trafic des poids lourds, selon la nouvelle législation sur les routes.

Vignerole: le site bientôt remis en état

Le conseil municipal a confié à l'entreprise Berom SA, de Brügg bei Biel, le mandat de broyer le reste des déchets qui jonchent l'ancienne décharge de la Vignerole. Pour les quelque 150 mètres cubes de matériaux concernés, il en coûtera un montant de 2625 francs.

Ensuite de ce broyage, on pourra procéder à la remise en état de la surface du terrain. /dez